Étranger, mon frère...

Autor(en): **M.S.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 1

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-549129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Etranger, mon frère...

Ces dernières semaines, de toutes les gares suisses, des trains spéciaux ont emmené vers l'Italie, vers l'Espagne ou plus loin encore, des milliers de ces travailleurs étrangers qu'on appelle des «Saisonniers». Certains voyageurs empruntant les mêmes lignes maugrément devant l'encombrement des wagons, alors que d'autres sont sensibles à la vivacité de ces tempéraments, à la gaîté peut-être un peu bruyante mais chaleureuse de ces hommes et de ces femmes qui viennent de vivre plusieurs mois, non pas vraiment avec, mais à côté de nous.

Nous sommes habitués à croiser dans nos rues ces types méridionaux, à les voir travailler à la construction de nos routes et de nos bâtiments. Le personnel des restaurants, des hôtels, des hôpitaux, entre autres, et même cette survivance d'un temps révolu, le si rare personnel de maison, nous savons bien qu'il est composé en grande partie de ressortissants de pays plus ou moins voisins. Et combien de fois n'avons-nous pas touché du doigt le drame de ces familles séparées pour pouvoir gagner suffisamment d'argent: le père, engagé sur un chantier, et la mère, domestique ou femme de ménage, ont dû laisser leurs enfants chez eux, sous la surveillance d'une grand-mère ou d'une tante. Et ils passent au moins huit mois de l'année sans les voir. Une législation qui les met dans une telle situation a certainement un côté inhumain, quelles que soient les bonnes raisons avancées pour la justifier.

Il n'est ni dans les buts ni dans les compétences d'une institution comme la Croix-Rouge de proposer des réformes dans ce domaine. Les partis politiques ne manquent pas de s'en charger et l'opinion publique est assez sensibilisée au problème de la surpopulation étrangère: la préparation et les résultats de la votation des 6 et 7 juin 1970 l'ont bien prouvé.

C'est au Gouvernement qu'il incombe de trouver des solutions concrètes aux problèmes de la surpopulation, de la pénurie de logements, du manque de place dans les écoles, bref, de toutes les questions d'infrastructure. Mais la compréhension mutuelle entre gens de nationalités différentes est un facteur de paix si important que la Croix-Rouge ne saurait s'en désintéresser. Car, si elle n'a aucun but politique, elle tient à mettre en pratique la deuxième de ses devises: per humanitatem ad pacem, employer les armes de l'humanité pour la cause de la paix.

Aussi, loin d'aucune considération d'ordre politique ou économique, l'on peut simplement se pencher sur l'aspect humain de la question; et c'est là l'aspect essentiel, celui qui doit orienter toutes les mesures à prendre pour résoudre le problème posé.

Il est indéniable que nous assistons assez souvent en Suisse – les journaux nous en ont cité de tristes exemples – soit à de vraies réactions de xénophobie, soit à une tendance à l'exploitation de la situation des travailleurs étrangers, soit encore à une profonde indifférence et à une méconnaissance totale de leur problème, et cette attitude est d'autant plus grave qu'elle est plus généralisée. «Personne ne les oblige à venir chez nous, ils n'avaient qu'à rester chez eux, ils n'ont qu'à se plier à nos coutumes...» Combien de fois ne faut-il pas entendre ce genre de réflexions!

Le Suisse moyen – si tant est qu'il existe un type de Suisse moyen – pense facilement que son mode de vie est le meilleur du monde. Il n'arrive même pas à imaginer qu'une prise de position différente de la sienne puisse avoir la moindre valeur. Le «y en a point comme nous», pour n'être pas toujours exprimé, ne se dissimule pas moins dans quelque recoin de chaque conscience.

Mais est-ce que nous ne nous sommes jamais vraiment mis à la place de ces travailleurs étrangers? Se mettre à leur place, seul moyen de les comprendre...

Quiconque a vécu à l'étranger a dû faire l'expérience souvent amère de l'isolement au sein

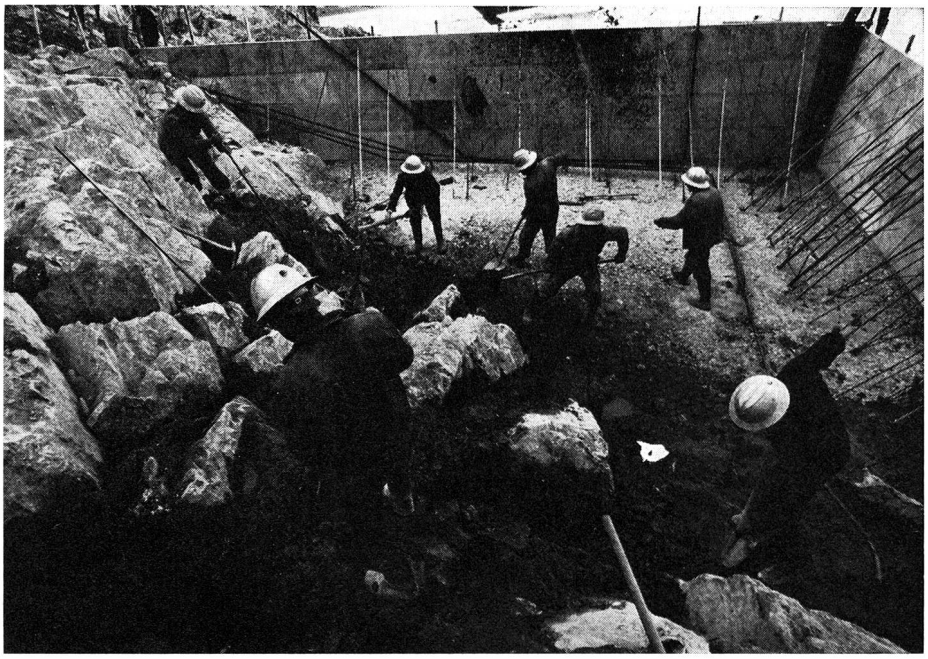

Photos O. Ruppen, Sion

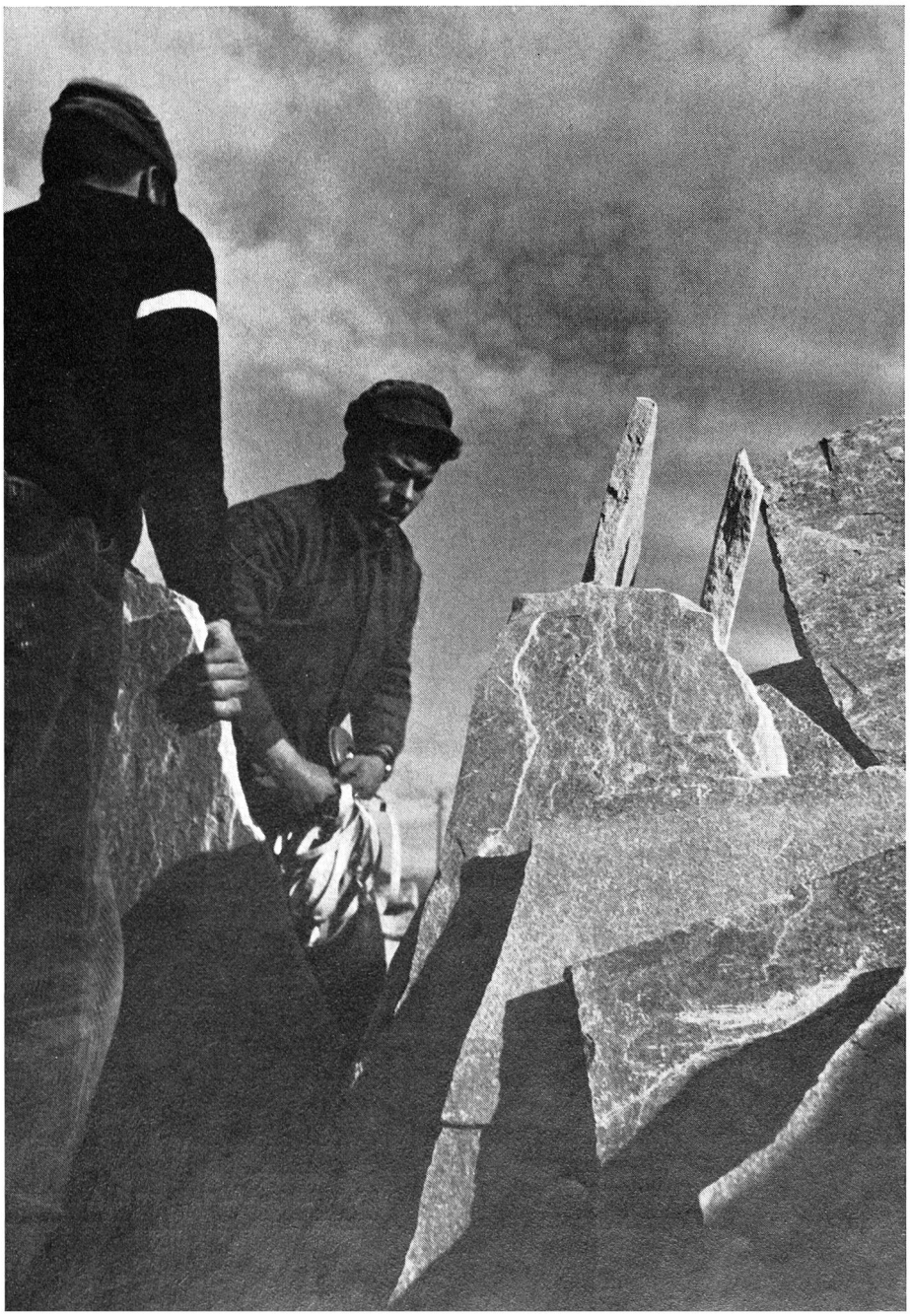

d'une société, malgré tout désir d'adaptation. N'y a-t-il pas une certaine honte à faire subir sévèrement à des étrangers ce dont nous souffririons beaucoup à leur place ?

Pour rompre cet isolement, certaines sections de la Croix-Rouge ont d'ailleurs songé à venir en aide à ces ouvriers qui, débarquant chez nous sans rien connaître ni du pays, ni des institutions, ni des démarches élémentaires à faire lors de leur arrivée, ne savent souvent pas où s'adresser. Accueillie avec enthousiasme, l'idée d'ouvrir dans certaines villes un bureau de renseignements pour faciliter leur débuts et leur permettre de mieux s'intégrer s'est malheureusement heurtée à une difficulté insurmontable, du moins pour l'instant: le manque de personnes assez qualifiées et disposant de suffisamment de temps pour remplir cette tâche.

Mais il n'en reste pas moins qu'il est toujours possible à chacun d'adopter une attitude positive à l'égard de ces êtres humains que nous cotoyons, au lieu de nous borner à critiquer ce qui dans leur comportement diffère du nôtre. Et ne nous y trompons pas: si la Suisse leur offre des emplois, eux, par contre, nous apportent une richesse qui ne consiste pas simplement dans le travail qu'ils fournissent dans notre pays et dont notre économie ne saurait se passer. Ils nous offrent ce contact avec un tempérament souvent bien plus ouvert et bien plus chaleureux que le nôtre, ils nous réapprennent à goûter les simples joies de la vie, ils ajoutent à l'ambiance générale une

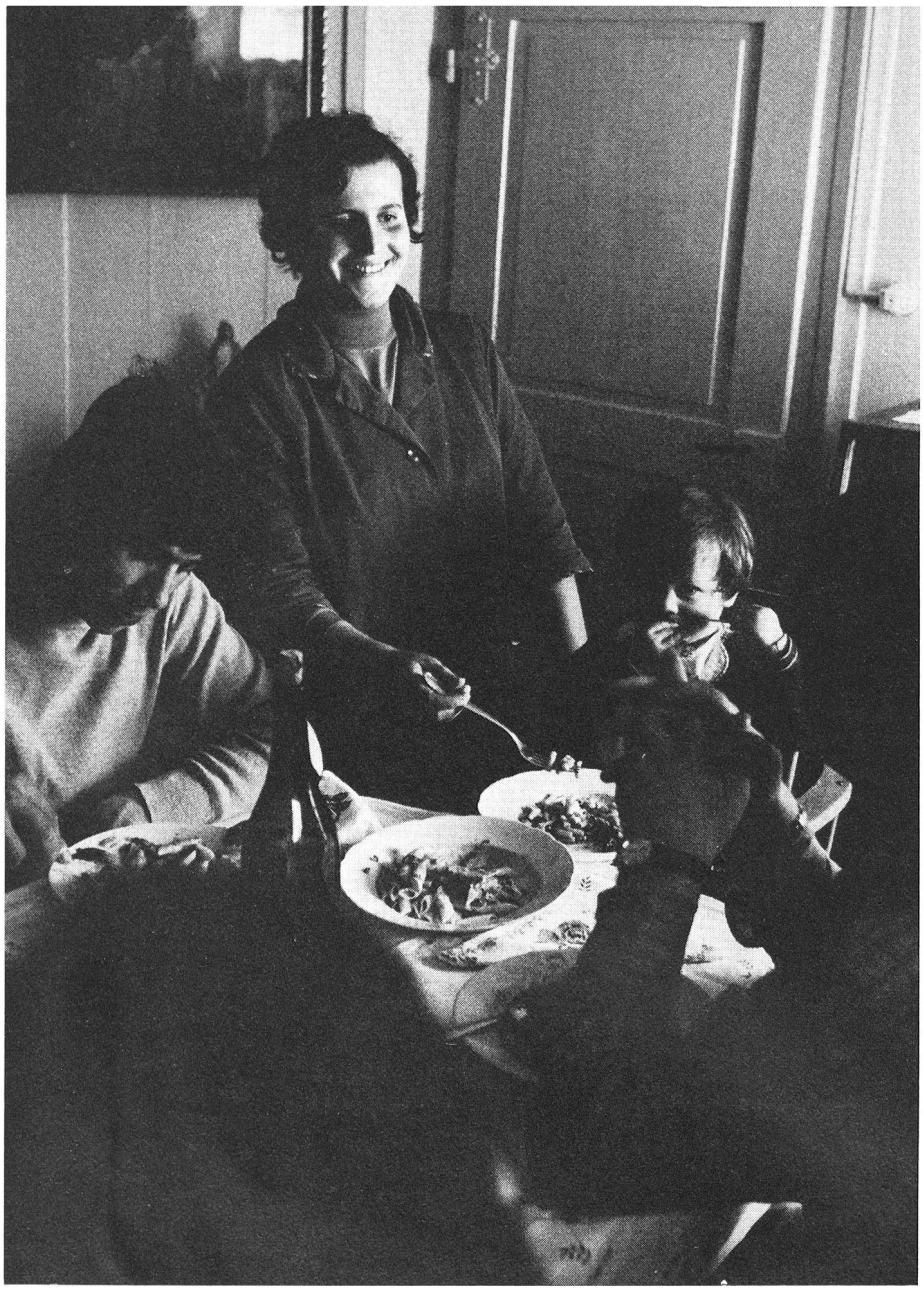

note allègre qui éclaire notre «grisaille» traditionnelle et parfois ennuyeuse, il faut bien l'avouer. Ils devraient nous inciter à mettre dans nos relations un peu plus d'amabilité, ils devraient nous faire retrouver la valeur d'un sourire et d'une parole gentille, à nous qui avons un peu trop tendance à nous cramponner à une notion légèrement étriquée de nos droits et à nous montrer si grincheux dès que quelqu'un, par inadvertance, fait mine d'empiéter sur nos plates-bandes...
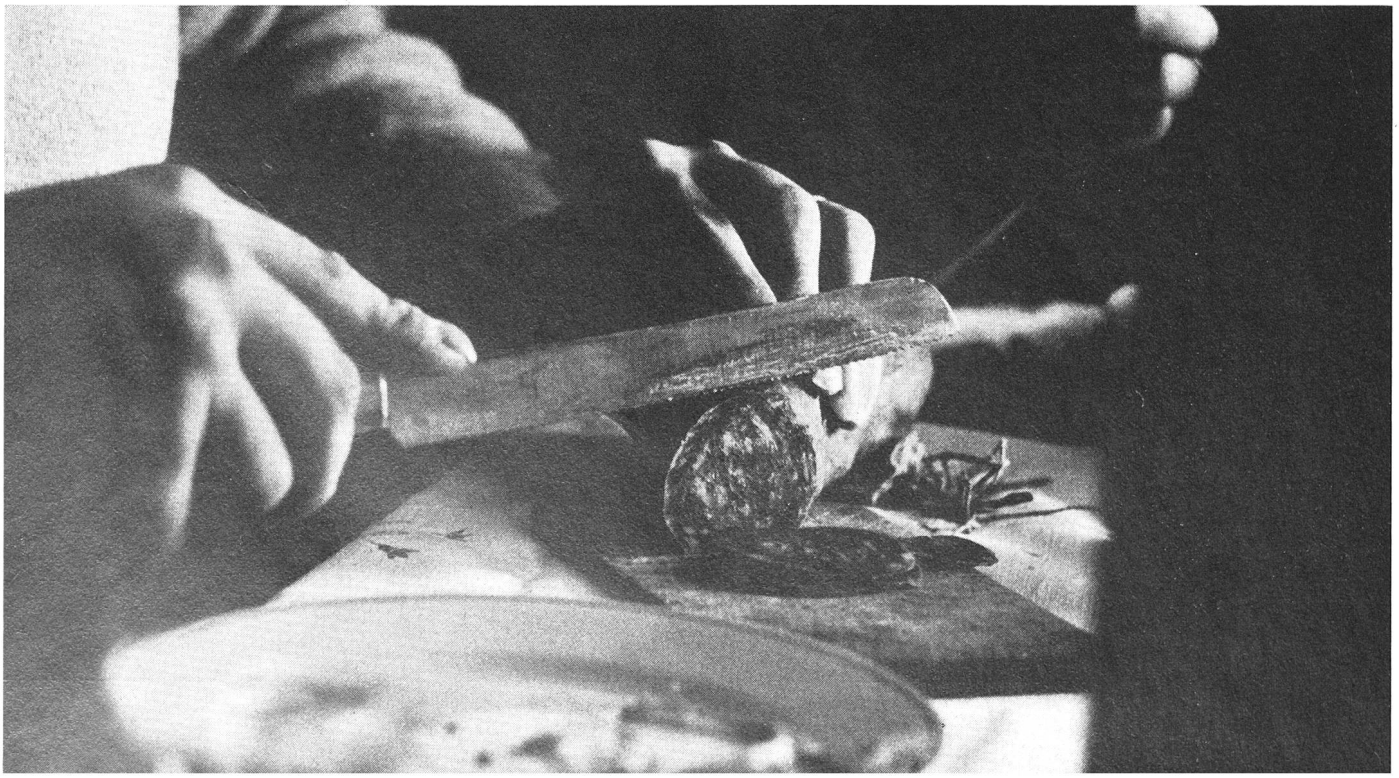
Dans ce domaine des relations entre individus, l'étranger, que l'on traite souvent avec une certaine condescendance, devrait au contraire être notre maître. Et s'il nous apporte ce don de sympathie inhérent à sa nature et qui contribue à réchauffer l'atmosphère, nous montrerons-nous toujours moins humain que lui ? *M. S.*